

Pour le détail complet des autres garanties également en cours au 31 mars 1949, voir annexe "V" des *Comptes publics* de 1949.

27.—Dette garantie du gouvernement fédéral (montants détenus par le public), 31 mars 1935-1949

NOTA.—Les statistiques de 1914-1923 figurent à la p. 763 de l'*Annuaire* de 1943-1944; celles de 1924-1934, à la p. 1027 de l'*Annuaire* de 1947.

Année	Chemins de fer, garantie (intérêt et principal)	Chemins de fer, garantie (intérêt seulement)	Paquebots Nationaux	Commis- sions de port	Autres, garanties	Banque du Canada	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1935....	740, 117, 976	216, 207, 142	9, 400, 000	21, 601, 481	104, 525, 860	149, 028, 902	1, 240, 881, 361
1936....	747, 366, 632	216, 207, 142	9, 400, 000	21, 576, 481	96, 044, 370	188, 202, 917	1, 278, 797, 542
1937....	756, 163, 072	216, 207, 142	9, 400, 000	21, 565, 595	14, 836, 167	194, 275, 314	1, 212, 447, 290
1938....	803, 740, 048	216, 207, 142	9, 400, 000	21, 260, 595	18, 399, 635 ¹	194, 859, 595	1, 263, 867, 015
1939....	838, 658, 616	216, 207, 142	9, 400, 000	21, 200, 338	87, 617, 198 ¹	205, 641, 646	1, 378, 724, 940
1940....	837, 708, 753	216, 207, 141	9, 400, 000	21, 163, 338	68, 430, 115 ¹	202, 324, 405	1, 355, 233, 752
1941....	836, 398, 498	117, 072, 699	9, 400, 000	21, 145, 182	121, 802, 817 ¹	207, 994, 267	1, 313, 813, 463
1942....	755, 223, 525	33, 075, 010	9, 400, 000	21, 143, 182	136, 112, 799 ¹	241, 931, 985	1, 196, 886, 501
1943....	675, 957, 496	10, 505, 683	9, 400, 000	21, 046, 682	90, 604, 364 ¹	260, 983, 307	1, 068, 497, 532
1944....	659, 921, 136	9, 116, 527	9, 400, 000	21, 005, 682	53, 712, 958 ¹	359, 158, 155	1, 112, 314, 458
1945....	567, 810, 980	8, 495, 920	9, 400, 000	20, 958, 182	84, 729, 879 ¹	422, 029, 434	1, 113, 424, 395
1946....	502, 265, 560	8, 358, 001	9, 400, 000	20, 958, 182	9, 188, 294	518, 135, 599	1, 068, 305, 636
1947....	528, 505, 889	8, 309, 454	9, 400, 000	20, 739, 182	14, 724, 473	536, 264, 805	1, 117, 943, 803
1948....	483, 502, 968	8, 304, 100	9, 400, 000	20, 739, 182	20, 631, 122	519, 211, 261	1, 061, 788, 633
1949....	518, 500, 224	6, 985, 175	9, 400, 000	19, 756, 282	28, 718, 353	540, 250, 731	1, 123, 610, 765

¹ La principale de ces garanties est celle des avances des banques à la Commission canadienne du blé. Non compris les montants indéterminés et à déterminer.

Section 3.—Finances provinciales*

Les recettes et les dépenses qui paraissent dans la présente section ne concordent pas avec celles des tableaux 3 et 4 du présent chapitre parce que les méthodes utilisées pour le calcul des montants "nets" comportent des différences.

A compter de 1946, la statistique qui figure à la présente section repose sur une base nouvelle qui ne se compare pas rigoureusement à celle des années précédentes. Le classement des recettes et des dépenses y est plus détaillé qu'autrefois et certains des anciens classements principaux sont éliminés ou répartis autrement. Dans le cas des tableaux relatifs à la dette, les totaux sont comparables à ceux des années antérieures, mais le classement est modifié. Les données établies sur la nouvelle base ne sont disponibles à l'heure actuelle que pour 1946, mais on prévoit qu'une statistique comparable des années ultérieures sera achevée avant la publication de l'*Annuaire* de 1951.

Une statistique comparable suppose des données rangées, le plus possible, dans des catégories uniformes. Dans nombre de cas, certains gouvernements provinciaux excluent de leur compte ordinaire des opérations relatives à une fonction déterminée alors que d'autres provinces y incluent des opérations de ce genre. Les fonds spéciaux ou administratifs de cette nature ainsi exclus sont donc ajoutés au compte provincial ordinaire pour établir les recettes et dépenses "générales". Il est donc évident que les recettes et dépenses totales présentées ici diffèrent considérablement de celles qui figurent aux comptes publics des provinces.

* Révisé à la Division de la statistique des finances publiques, Bureau fédéral de la statistique. Il s'agit dans la présente section des années financières terminées le plus près du 31 décembre de l'année mentionnée.